

De la MUAS à la MINUS : vers un déploiement des casques bleus au Darfour ? septembre 2006

Le conflit au Darfour, province du Nord-Soudan aussi grande que la France, a éclaté en février 2003. Il opposait alors deux mouvements rebelles: le SLM (Sudan Liberation Movement) et le JEM (Justice and Equality Movement), aux milices *janjawid* (« cavaliers du diable ») qui pillent et tuent des villageois depuis les années 1980, et aux forces gouvernementales. Ces deux dernières mènent des opérations conjointes depuis mai 2003, les milices étant de plus vêtues, armées et payées par le gouvernement soudanais. Deux accords importants ont été signés entre les rebelles et le gouvernement soudanais. Le premier est l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena signé le 8 avril 2004 entre le gouvernement de Khartoum, le SLM et le JEM. Le second est l'Accord de paix au Darfour, signé le 5 mai 2006 à Abuja entre le gouvernement soudanais et une faction du SLM dirigée par Minni Arkou Minawi qui désormais sert de supplétif à l'armée gouvernementale. En effet, les violences n'ont pas pour autant cessé. Les combats continuent et opposent désormais milices, armée gouvernementale et signataires de l'accord aux non-signataires. On estime que le conflit aurait fait entre 180 000 et 300 000 morts et plus de 2,5 millions de déplacés depuis 2003.

L'impuissance de la Mission de l'Union Africaine au Soudan.

Pour superviser l'application de l'Accord de cessez-le-feu, l'Union Africaine (UA) a envoyé une mission d'observation au Darfour: la MUAS (Mission de l'Union Africaine au Soudan). Cependant le mandat de celle-ci la limite à des tâches d'observation et de vérification et ne lui permet pas de recourir à la force pour faire appliquer le cessez-le-feu. Elle est de plus sous-financée et mal-équipée, et n'a pu, pour ces mêmes raisons, déployer rapidement l'intégralité du contingent de 7000 hommes. Au final, la MUAS n'a pu qu'observer les nombreuses et continues violations dont le cessez-le-feu faisait l'objet, n'a pu mettre un terme aux violences à l'égard des civils ni protéger efficacement les organisations humanitaires. Devant l'insécurité croissante celles-ci seraient proches de quitter le Darfour selon Jan Egeland, Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires.

La résolution 1706 : des casques bleus au Darfour ?

Devant la continuation voire la multiplication des violences au Darfour, s'apparentant pour certaines à des crimes contre l'humanité, le Conseil de Sécurité a voté le 31 août la résolution 1706 prévoyant l'élargissement au Darfour de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), actuellement au Sud-Soudan, et l'envoi de nouvelles troupes. La mission passerait de 10 000 à 17 500 casques bleus et de 715 à 3 300 policiers. L'UA, au départ réticente à l'idée de laisser l'ONU se charger de superviser le règlement d'un conflit sur le territoire africain, et inquiète de sembler avoir failli à sa mission, aurait finalement accepté de transférer son mandat à l'ONU. Ses troupes seraient ainsi incorporées aux casques bleus. La résolution a été votée par 12 voix sur 15. Les États-Unis ont tout particulièrement poussé pour son adoption. Les trois pays s'étant abstenus sont la Chine, la Russie et le Qatar. Tous trois auraient préféré une plus grande consultation avec Khartoum, et un accord préalable du gouvernement soudanais pour l'envoi de casques bleus. La Russie et la Chine ont, de plus, des liens étroits avec Khartoum. La Russie est un des principaux fournisseurs d'armes du gouvernement soudanais et la Chine est son premier partenaire commercial et importe 10% de son pétrole du Soudan.

Le mandat élargi de la MINUS au Darfour.

Le changement notable entraîné par ce transfert des mandats entre l'UA et l'ONU est que l'envoi des troupes onusiennes se ferait au titre du Chap. VII de la Charte, permettant donc l'usage de la force « en cas de menace contre la paix ». Selon la résolution, la MINUS aura pour mission entre autres de « surveiller et vérifier l'application par les parties du chapitre 3 (cessez-le-feu général et arrangements finaux en matière de sécurité) de l'Accord de paix au Darfour et de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena. ». Le Conseil de sécurité l'autorise de plus à « intervenir par tous les moyens nécessaires » pour protéger le personnel des Nations Unies, le personnel humanitaire et

surtout « les civils sous menace de violence physique ». Contrairement à la MUAS, la MINUS au Darfour ne sera donc pas cantonnée à un rôle de spectateur et pourra prévenir et s'opposer aux exactions commises à l'encontre de la population civile.

L'opposition de Khartoum bloque le déploiement des casques bleus.

Dans sa résolution, le Conseil lance un message au Gouvernement soudanais pour qu'il donne son accord au déploiement des casques bleus. La population civile du Darfour, les groupes rebelles, le SPLM (Sudan Popular Liberation Movement) du Sud-Soudan et la plupart des partis politiques soudanais sont en faveur du déploiement d'une force des Nations Unies ? Cependant, le Président Oumar Hassan Ahmad al-Bashir et son entourage s'y opposent, invoquant entre autres la violation de la souveraineté du pays que l'intervention entraînerait. Ils proposent de renforcer la présence militaire soudanaise au Darfour de 10 500 hommes d'ici à 2007. Washington qui accuse le régime et ses alliés les milices *janjanwid* de « génocide » refuse cette solution, arguant de plus que l'argument de violation de souveraineté ne tient pas quand la MINUS est déjà déployée dans le sud du Soudan. Le gouvernement soudanais, hostile à une intervention onusienne semble en fait vouloir gagner la guerre par les armes. Le Darfour est une région stratégique pour Khartoum car frontalière et possédant d'importantes réserves pétrolières. Elle abrite de plus une part importante de la population musulmane du Nord au moment même où le gouvernement soudanais doit partager le pouvoir avec le SPLM, non-musulman. La situation semble bloquée et l'envoi de casques bleus au Darfour reste en suspens. L'UA devait normalement retirer ses troupes du Darfour le 30 septembre, à la demande du Soudan. Cependant, elle a annoncé après que Khartoum lui a donné son accord, son intention de prolonger leur séjour dans la région. En effet, même si le gouvernement de Khartoum décidait soudain de permettre l'envoi de troupes onusiennes, celles-ci ne pourraient être déployées sur le terrain avant janvier. La population civile serait donc laissée sans protection pendant plusieurs mois alors même que les hostilités ont repris dans le nord du Darfour entre les différentes factions et que l'armée gouvernementale semble avoir lancé une nouvelle offensive contre les rebelles. Cependant, si Khartoum persiste dans son refus, le Conseil de Sécurité pourrait passer outre son accord, malgré le fait que le Soudan ait menacé de combattre les casques bleus. En effet, l'avis du Soudan n'est pas « exigé » pour que la résolution 1706 soit appliquée, le Conseil de sécurité ne faisant qu'« inviter » le gouvernement soudanais à consentir au déploiement de la MINUS au Darfour. Cependant, à l'heure actuelle, aucun pays n'est prêt à envoyer ses troupes se battre contre l'armée soudanaise et le Conseil de sécurité attend donc que Khartoum revienne sur sa décision.